

Défendons nos retraites, défendez VOTRE retraite !

CONTRE LA RÉGRESSION MACRONIENNE, TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 24 SEPTEMBRE

La réforme du système de retraites prévue par le gouvernement va atteindre les droits des futur·e·s retraité·e·s, c'est-à-dire les actifs·ves, qu'ils/elles soient engagé·e·s en CDI, CDD ou CDDU, les chômeurs·euses et les travailleurs·euses indépendant·e·s, ainsi que celles et ceux déjà à la retraite. Si cette réforme passe, il faudra travailler plus longtemps, pour bénéficier d'une retraite amoindrie.

Celles et ceux qui dans le passé ont réussi à gagner des droits spécifiques, liés aux particularités de leurs métiers, comme par exemple à la Comédie Française ou à l'Opéra National de Paris, vont voir leurs conquêtes d'antan démolies. Les précaires et celles et ceux qui ont eu des carrières en pointillés, comme par exemple les artistes qui ont toujours travaillé par intermittence, mais qui n'ont peut-être pas toujours été indemnisé·e·s par l'assurance chômage, vont être particulièrement sévèrement touché·e·s.

En ce qui concerne les retraité·e·s actuel·le·s, dans le futur immédiat, c'est un gel du niveau de la pension qui est imposé pour un grand nombre. Plus tard, le gouvernement fixera chaque année la valeur du point. Autrement dit, le montant de la pension pourra varier chaque année, à la hausse... comme à la baisse !

Alors qu'un rapport de l'Unédic, « fuité » dans la presse, fait état de 40% des allocataires actuels de l'assurance chômage qui vont voir leurs droits diminués, voire supprimés, notamment parmi les jeunes, cette réforme est un non-sens. Comment faire pour trouver du travail quand on est jeune si parallèlement à cela les gens sont obligés de travailler plus longtemps pour espérer toucher une pension de retraite à peu près décente ?

Après la casse du code du travail et des conventions collectives et la restriction des droits à l'assurance chômage (dont les artistes et technicien·ne·s sont - momentanément ? - épargné·e·s, grâce à leur lutte), le pouvoir macronien souhaite exploser le système de retraite en France. C'est aujourd'hui la retraite de base de la Sécurité sociale, cela peut être très vite la retraite complémentaire Agirc-Arrco, géré pour nous par Audiens via l'Alliance Pro, qui sera ciblée.

Il faut réagir, il faut résister, il faut agir ! Voilà pourquoi le SFA appelle toutes et tous les artistes interprètes à participer activement à la mobilisation de ce MARDI 24 SEPTEMBRE, dans la grève, les assemblées générales et les MANIFESTATIONS.

À PARIS, RDV À 14H PLACE DE LA RÉPUBLIQUE (ANGLE DE LA RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE, DERRIÈRE L'UD 75)

EN RÉGION, MERCI DE CONSULTER LE SITE INTERNET DU SFA OU DE VOUS RAPPROCHER DE VOTRE UNION DÉPARTEMENTALE

LE PROJET DE RÉFORME, C'EST

NE PLUS PRENDRE EN COMPTE UNIQUEMENT LES MEILLEURES ANNÉES ET MOIS DE SALAIRE POUR CALCULER LES MONTANTS

Le montant des pensions de retraite serait désormais calculé sur l'ensemble de la carrière (min. 43 annuités cotisées) au lieu des 25 meilleures années de salaire pour les contractuel-le-s de droit privé ou public. La baisse des pensions va créer plus de misère (surtout pour les classes populaires), et va pousser vers la capitalisation des retraites des classes supérieures et moyennes, il y a aura ceux qui s'en sortiront en alimentant la machine financière et les autres.

OBLIGER LES SALARIÉS À PARTIR PLUS TARD EN RETRAITE

Le recul de l'âge à la retraite va contraindre des personnes percevant une petite pension à travailler jusqu'à 67 voire 70 ans et plus. Ce recul va créer plus de chômage notamment pour les jeunes. Depuis 20 ans, le nombre d'emplois n'évolue quasiment pas. Ce qui évolue, c'est le nombre de personnes sur le marché de l'emploi !

NE PLUS GARANTIR LE MONTANT DES PENSIONS

Actuellement, le montant du salaire perçu par chacun d'entre nous définit le montant des pensions ; demain avec la retraite à point, la valeur du point déterminera nos retraites. Evidemment, celui-ci ne sera pas garanti et sa valeur pourra être baissée ou être bloquée alors que les prix, eux, continueront d'augmenter.

En l'absence d'arbitrages précis, les simulations sont difficiles, mais les plus gros dangers visent les jeunes qu'ils soient qualifiés et qu'ils entrent tardivement dans la vie active, ou moins diplômés et encore plus confrontés à la précarité. Les dispositifs de solidarité sont menacés.

PÉNALISER TOUJOURS PLUS LES FEMMES

En raison des congés maternité et des périodes d'éducation des enfants tant que les congés parentaux ne sont pas plus partagés,

PRÉCARISER LES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'EMPLOI, LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES PRECAIRES

notamment les artistes et les technicien.nes intermittent.es du spectacle, qui connaissent la précarité toute leur vie. Une mesure qui surviendrait alors même que le nombre de périodes non indemnisées va exploser avec la récente réforme de l'assurance chômage.

DERRIÈRE LA RETRAITE À POINTS, C'EST LA FIN DE LA SOLIDARITÉ QUI SE DESSINE.

ARTISTES INTERPRÈTES, MOBILISONS-NOUS, DÈS LE 24 SEPTEMBRE !